

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression : 2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Blank en zirconium Geo5 (voir annexe pour les numéros d'article)

Section 1 : Substance/préparation et raison sociale

1.1 Nom commercial :	K2 CAD CAM Zircon Blank (98,5) Geo5
1.2 Utilisation de la substance :	Secteur dentaire
Type d'utilisation :	Production de prothèses fixes à long terme
1.3 Nom du fournisseur / de l'entreprise :	YETI Dentalprodukte GmbH
	Rue : Industriestraße 3 Code postal : D-78234 Engen
Courriel :	sdb@yeti-dental.com
Informations sur la substance/préparation :	Tél. 0 77 33 / 94 10 0 FAX 0 77 33 / 94 10 22
1.4 Informations d'urgence :	Tél. 0 77 33 / 94 10 0 (du lundi au jeudi de 8h à 16h30, le vendredi de 8h à 14h)

Section 2 : Dangers potentiels

- 2.1** Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Aquatic Chronic3 ; H412 Libellé des mentions de danger : voir section 16
- 2.2** Éléments d'étiquetage Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Mentions de danger H412 nocif pour les organismes aquatiques effet à long terme Pictogrammes de danger non requis Informations sur le signal non requises Conseils de prudence P273 Éviter le rejet dans l'environnement P501 Contenu éliminé de manière appropriée
- 2.3** Autres avertissements de danger Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, Annexe XIII. Le contact direct avec la poussière de ponçage peut provoquer une irritation des yeux et de la peau. Faites attention aux consignes de sécurité lors de l'utilisation des substances

Section 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique : Le produit contient : Oxyde d'yttrium et de zirconium
Ingrédients dangereux

N° CAS.	Nom de la substance	Part en %
	CE n°. Numéro d'index. REACH non. Classement (Règlement CE N°1272/2008)	
12061-16-4	Oxyde d'erbium	< 2
	235-045-7 Aquatic Aigu 1, Aquatic Chronic1, H400, H410	

Limites de concentration spécifiques, facteurs M et ATE

N° CAS.	CE n°.	Nom de la substance	Part en %
12061-16-4	235-045-7	oxyde d'erbium	< 2
		M chron; H410	

Informations complémentaires : Aucune information disponible.

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression :2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours Informations générales : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. En cas d'accident ou de malaise, consultez un médecin
Après inhalation : Amener la personne à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin
Après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée, consultez un médecin
Après contact oculaire : Retirer les lentilles de contact. Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin
Après ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner à une personne inconsciente administrer. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin
4.2 Symptômes et effets aigus et différés importants Aucune information n'est disponible.
4.3 Informations concernant des soins médicaux immédiats ou un traitement spécial Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés : le produit lui-même ne brûle pas. Mesures de lutte contre l'incendie s'adapter à l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée disponible

5.2 Exigences particulières concernant la substance/le mélange : En cas d'incendie, du dioxyde/monoxyde de carbone peut être produit.

Dangers de la marche :

5.3 Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, utiliser quel que soit l'environnement

Porter un appareil respiratoire

Informations complémentaires : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les canaux et les plans d'eau.

laisser. Résidus d'incendie et eau d'extinction

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le matériau est non explosif et ininflammable dans l'atmosphère.

Section 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales:

Voir mesures de protection et points 7 et 8. Équipements de protection individuelle voir section 8.

Assurer une ventilation adéquate. Ne respirez pas la poussière, le brouillard et la fumée. Éviter la formation de poussière. Si la ventilation est insuffisante, porter une protection respiratoire. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Déplacer le personnel non formé aux situations d'urgence en lieu sûr

Services d'urgence : aucune information n'est disponible

Sans objet

6.2 Mesures de protection de l'environnement : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol ou le sol.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

RETENUE. Éviter la génération de poussière et ramasser mécaniquement le matériau déversé.

Recueillir dans des conteneurs adaptés et fermés et éliminer conformément aux réglementations officielles.

NETTOYAGE : Nettoyer avec des détergents. Évitez les solvants.

Informations complémentaires : Fournir de l'air frais

6.4 Référence à d'autres sections Manipulation sûre : Voir section 7, Équipement de protection individuelle : Voir section 8, Élimination : Voir section 13

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression :2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité. Remarque sur une manipulation sûre

-Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8). Garder le récipient bien fermé. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Nettoyez immédiatement les déversements. Éviter la formation de poussière et les dépôts. Ne respirez pas la poussière. Porter une protection respiratoire si la ventilation est inadéquate. Si nécessaire, utilisez une aspiration sélective dans les zones critiques.

Remarque sur la protection contre les incendies et les explosions

-Aucune mesure de protection particulière requise

Note sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail

-Les normes minimales pour les mesures de protection lors de la manipulation des matériaux de travail sont répertoriées dans le TRGS 500. Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas au travail. Lavez-vous soigneusement les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utilisez des produits de soins de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, compte tenu d'éventuelles incompatibilités. Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

-Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Sécher et protéger de l'humidité

Instructions de stockage

-Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

-Évitez le gel. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Manipuler avec précaution –

Évitez les chocs, les frottements et les impacts.

Classe de stockage selon TRGS 510

-13 (solides non combustibles qui ne peuvent être attribués à aucun des LGK susmentionnés)

7.3 Utilisations finales spécifiques

-Aucune donnée disponible

Section 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller / limites du poste de travail (TRGS 900) N° CAS. Désignation Limite maximale en mg/m³ - Limite générale de poussière 1,25A Fraction commune des alvéoles - Valeur limite générale de poussière 10E 2 (II) Fraction inhalable

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition/contrôles techniques appropriés Ventilation technique du lieu de travail Équipement de protection individuelle Protection des yeux/du visage : -Lunettes de sécurité bien ajustées avec protection latérale DIN EN 166 Protection des mains -gants de protection chimique testés et conformes à la norme EN ISO 374 : caoutchouc nitrile/butyle. Demandez au fabricant les délais de passage Protection du corps -Vêtements de protection recommandés Protection respiratoire -N'utilisez généralement une protection respiratoire que lorsque vous traversez les frontières lorsque de la poussière est générée. Dispositif de filtre à particules DIN EN 143 Risques thermiques -aucune information n'est disponible Limiter et surveiller l'exposition environnementale - voir section 7.

Aucune autre action n'est requise

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression :2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Formulaire:	solide (ronds)
Couleur:	blanc
Odeur :	neutre
Changements d'état	
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité inférieure :	Aucune donnée disponible
Limite d'explosivité supérieure :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	insoluble
coefficient de répartition n-octano/eau	Aucune donnée disponible
Densité apparente :	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations/informations sur les classes de danger physique

Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Teneur en matières solides	100 %
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Informations complémentaires	Aucune information supplémentaire n'est disponible

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue en cas d'utilisation conforme

10.2 Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune information disponible

10.4 Conditions à éviter : Aucune information disponible

10.5 Matériaux incompatibles : Aucune information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux : Oxydes métalliques

Informations complémentaires : Aucune information disponible

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicocinétique, métabolisme, distribution : Aucune information disponible Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Irritation et corrosion : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Effets sensibilisants : En raison de la disponibilité Données dont les critères de classification ne sont pas remplis Effets cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Expérience pratique : La poussière/brouillard peut provoquer une irritation mécanique au contact des yeux. En cas d'inhalation, la poussière et le brouillard peuvent irriter les voies respiratoires.

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression :2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Article 12. Informations environnementales

12.1 Toxicité :	Aucune information disponible
12.2 Persistance/dégradabilité :	Le produit/la substance est inorganique Dioxyde de zirconium – eau/air élevé Dioxyde de Hafnium – Eau/Air élevé
12.3 Potentiel de bioaccumulation :	Dioxyde de zirconium – faible Log Kow=1,429 Dioxyde d'hafnium – faible Log Kow = 2,229
12.4 Mobilité dans le sol :	Dioxyde de zirconium – faible Koc 23,74 Dioxyde d'hafnium – faible Koc 23,74
12.5 Résultats du PBT/vPvB	Les substances ne répondent pas aux critères selon REACH, Annexe XIII
12.6 Propriétés nocives pour le système endocrinien	Le produit ne contient aucune substance
Les organismes non ciblés ont des propriétés endocriniennes.	Aucun ingrédient ne répond aux critères
12.7 autres effets nocifs	Aucune information disponible
Informations complémentaires	classe de pollution des eaux 2

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets Recommandation pour l'élimination Éliminer conformément aux réglementations officielles. Les numéros de code des déchets/désignations des déchets doivent être effectués conformément aux secteurs et processus spécifiques du CEE (AVV 200130). Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE (Directive Cadre Déchets). Élimination des emballages non nettoyés et des produits de nettoyage recommandés Éliminer conformément aux réglementations officielles. Non contaminé et complètement vide Les emballages peuvent être recyclés.

Section 14. Informations sur le transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU

-Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport

Navigation intérieure (ADN)

-Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport maritime (IMDG)

-Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

Transport aérien (OACI)

-Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

14.5 Risques environnementaux aucun connu

14.6 Précautions à prendre L'utilisateur :

-Marchandise non dangereuse au sens de la réglementation des transports

14.7 Transport en vrac Selon le code MARPOL-IBC

-Marchandise non dangereuse au sens des réglementations de transport

Article 15. Législation

15.1. Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange. Règlements de l'UE Informations sur SEVESO La Directive III 2012/18/UE n'est pas soumise à la Directive SEVESO III

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression : 2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Informations complémentaires : Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 REACH Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Directive (UE) 2018/851 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

Réglementations nationales 2-clairement dangereuses pour l'eau Classification de l'état des mélanges selon l'annexe 1, n° 5 AwSV

Informations complémentaires DE : Ordonnance sur les substances dangereuses pour la manipulation de substances polluantes pour l'eau (AwSV). Renseignements DGUV 213-850 / 213-730

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Article 16. Autres informations

Abréviations et acronymes :

Service des résumés chimiques du CAS

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques "SGH" "Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges

Association du transport aérien international IATA

IATA-DGR Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

OACI Organisation de l'aviation civile internationale

OACI-TI Organisation de l'aviation civile internationale – Instructions techniques

Code IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses

Concentration létale LC50, 50 pour cent

DL50 doses mortelles, 50 pour cent

Concentration efficace moyenne EC50

DNEL Niveau dérivé sans effet (niveau d'exposition dérivé sans effets indésirables)

Concentration estimée sans effet de la PNEC (concentration estimée sans effet)

PBT Persistant, bioaccumulatif, toxique

vPvB très persistant et hautement bioaccumulable

RID Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

Libellé des mentions H et EUH (numéro et texte intégral)

H400 très toxique pour les organismes aquatiques

H410 très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CE – Fiche de données de sécurité YETI GmbH

Conformément à la directive 1907/2006 CE, article 31

Date d'impression :2 septembre 2019 Vers.1/ révisé le 7 décembre 2023 Vers.2 / remplacé le 17 mai 2024 Vers.3

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à notre état actuel des connaissances et sont conformes à la législation nationale et communautaire en vigueur. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions contiennent expressément ou implicitement une garantie ou une garantie de notre part. Par conséquent, nous ne garantissons pas l'exactitude ou l'exhaustivité de ce document et déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces informations ou des produits qui y sont répertoriés. Les conditions de travail déclarées par l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne peut être utilisé à aucune fin autre que celle spécifiée dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations légales nécessaires et agit à ses propres risques. Les informations sont sujettes à changement sans préavis. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit, mais ne représentent pas une garantie des propriétés du produit et ne constituent pas une relation juridique contractuelle.

Annexe (article)

396-9014	396-9016	396-9018	396-9020
396-9022	396-9025		
396-9114	396-9116	396-9118	396-9120
396-9122	396-9125		
396-9214	396-9216	396-9218	396-9220
396-9222	396-9225	396-9312	396-9313
396-9314	396-9316	396-9318	396-9320
396-9321	396-9322	396-9323	396-9324
396-9414	396-9416	396-9418	396-9420
396-9422	396-9425	396-9512	396-9513
396-9514	396-9516	396-9518	396-9520
396-9521	396-9522	396-9523	396-9524
396-9531	396-9532	396-9533	396-9534
396-9601	396-9602	396-9603	396-9604
396-9612	396-9613		
396-9614	396-9616	396-9618	396-9620
396-9621	396-9622	396-9623	396-9624
396-9631	396-9632	396-9633	396-9634
396-9641	396-9642	396-9643	396-9644
396-9651	396-9652	396-9653	396-9654
396-9661	396-9662	396-9663	396-9664
396-9714	396-9716	396-9718	396-9720
396-9722	396-9725		
396-9814	396-9816	396-9818	396-9820
396-9822	396-9825		

